



Monsieur PEPY Guillaume.
Président Directeur Général
EPIC SNCF MOBILITÉS.

Monsieur LIGNER Nicolas.
Directeur de la ligne métier traction
EPIC SNCF MOBILITÉS.

Saint-Denis, le 08 février 2018

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Président,

À la suite de la DCI du 30 Janvier 2018 et de la Réunion de Concertation du 05 Février 2018 qui n'ont apporté aucune réponse satisfaisante à la revendication exprimée par SUD-Rail, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la Fédération SUD-Rail dépose un préavis de grève qui débutera **le mercredi 21 février 2018 à 20h00 et prendra fin le lundi 12 Mars 2018 à 08H00.**

Ce préavis couvre l'ensemble des salariés du domaine traction.

Le préavis couvre également tous ceux susceptibles de les remplacer pendant la période de grève.

Suite à la démarche de concertation immédiate, ce préavis est motivé par la revendication suivante :

- SUD-Rail vous demande l'abandon des projets d'établissements d'axe TGV.

Dans l'attente d'être reçu si la direction souhaite négocier dans le cadre de ces revendications, veuillez recevoir monsieur le Président, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail